

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 47<sup>e</sup> année – N° 13 – Jeudi 3 avril 2025

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 mars 2025

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission permanente pour les questions relatives à la signalisation routière pour la fin de la période 2021-2025:

- M. Laurent Crétin, responsable des projets à la Section des constructions routières du Service des infrastructures, en remplacement de M. Jacques Riat.

La présidence de la commission est confiée à M. Laurent Crétin.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 mars 2025

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission cantonale de tir de l'arrondissement 22 du Canton du Jura pour la fin de la période 2021-2025:

- Sgt-chef Pablo Marchand
- Sgt Cyril Bitz

La présidence de la commission est confiée au maj Frédéric Péchin, en remplacement du cap Thierry Chételat, démissionnaire.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

### Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 18 mars 2025

Par arrêté, le Gouvernement a créé un groupe de travail relatif à la réforme du système électoral du Parlement jurassien.

Sont nommés membres du groupe de travail:

- M. Denis Allimann, conseiller juridique au Service juridique;
- M. Michel Arnoux, représentant de l'Association jurassienne des communes;
- M. Martin Braichet, représentant du Parti libéral-radical jurassien;
- M. Pierre-André Comte, représentant de l'Association des maires du district de Delémont;
- M<sup>me</sup> Katia Lehmann, représentante du Parti socialiste jurassien;
- M. Philippe Eggertswyler, représentant du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy;
- M<sup>me</sup> Pauline Godat, représentante des Vert-e-s Jura;
- M. Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement jurassien;
- M. Damien Lachat, représentant de l'Union démocratique du centre;
- M. Anaël Lovis, représentant du Syndicat des communes des Franches-Montagnes;
- M. Jean-Baptiste Maître, chancelier d'Etat;
- M. Didier Receveur, représentant du Parti Vert/libéral Jura;
- M. Christophe Riat, délégué aux affaires communales;
- M. Christophe Schaffter, représentant de Combat socialiste-Parti ouvrier et populaire jurassien;
- M<sup>me</sup> Léonie Pelletier Esposito, représentante du Centre Jura;
- M. Christian Vaquin, représentant de la Ville de Moutier;
- M. Vincent Wermeille, représentant du Parti chrétien-social indépendant.

La présidence du groupe de travail est confiée au chancelier d'Etat.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

Le secrétariat est assuré par la Chancellerie d'Etat.

Les responsables des droits politiques à la Chancellerie d'Etat participent aux travaux du groupe de travail et disposent d'une voix consultative.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître

---

Service des infrastructures

### **Restriction de circulation**

**Route cantonale N° 1524 Bure – Fahy**

**Commune: Bure**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera soumise à une réglementation de la priorité au moyen de la signalisation lumineuse comme précisé ci-après:

Motif: **Assainissement du pont de Madelon**  
Tronçon: **Bure – Fahy, Pont de la Madelon**  
Durée: **Du 28 avril au 7 octobre 2025**  
Particularités: Le gabarit sera limité à 3 mètres  
La circulation sera réglée par des feux lumineux et la limitation de vitesse sera de 30 km/h

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie  
(tél. 032 420 60 05)

La signalisation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 3 avril 2025

Service des infrastructures

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Boncourt

#### Dépôt public – Plan de zones

##### Modification de peu d'importance – Parcelle 1867

Conformément à l'article 71, alinéa 1 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Boncourt dépose publiquement durant 30 jours, soit du 4 avril 2025 au 5 mai 2025 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal, la modification de peu d'importance du plan de zones « Parcelle 1867 ».

Durant le délai de dépôt public, le dossier peut être consulté au Secrétariat communal de Boncourt, durant les heures d'ouverture.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges (article 32 LCAT), faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, du 4 avril 2025 au 5 mai 2025 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la MPI – Parcelle 1867 ».

Boncourt, le 3 avril 2025.

Conseil communal.

### Bure

#### Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 24 mars 2025, selon la procédure du plan de route, l'aménagement de potelets de protection sur les bandes piétonnes des rues de la Terrière, de la Condemne, du Coinat et Prévôt.

Les plans d'aménagement sont déposés publiquement au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Bure, le 27 mars 2025.

Conseil communal.

### Courgenay

#### Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 14 octobre 2024, selon la procédure du plan de route, l'aménagement de la rue « Pré Lidos ».

Les plans d'aménagements N<sup>os</sup> 4577-05, 4577-09, 4577-13, 4577-17 et 4577-18 sont déposés publiquement du 4 avril 2025 au 5 mai 2025 au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Courgenay, le 3 avril 2025.

Conseil communal.

### Courgenay

#### Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 17 février 2025, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 28 janvier 2025, les restrictions suivantes sont publiées:

##### – Rue Petite-Gilberte

Concept de circulation BCJ Drive, P + R et éco-point

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courgenay, le 3 avril 2025.

Conseil communal.

### Haute-Sorne

#### Annulation du Conseil général du 14 avril 2025

En raison du peu de matière à l'ordre du jour, le bureau du Conseil général a pris la décision d'annuler la séance du Conseil général du 14 avril 2025.

La prochaine séance aura lieu le 16 juin 2025 à Undervelier.

Haute-Sorne, le 27 mars 2025.

Bureau du Conseil général.

### Porrentruy

#### Assemblée bourgeoise ordinaire jeudi 24 avril 2025, à 19h45, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Ouverture, salutations par le président des assemblées.
2. Désignation de deux scrutateurs.
3. Lecture et approbation du procès-verbal décisionnel de l'assemblée du 5 décembre 2024.
4. Rapport sur les activités du Conseil et sur les affaires forestières par le président du Conseil.
5. Comptes 2024: entrée en matière, présentation, rapport des vérificateurs, approbation.
6. Contrat biodiversité « Stress hydrique: une opportunité »: présentation par le président du Conseil, prise de position.
7. Divers et imprévus.

Porrentruy, le 30 mars 2025.

Conseil de bourgeoisie.

## Avis de construction

### Alle

Requérants: Zef et Maria Berisha, Champs aux Oies 1, 2942 Alle. Auteur du projet: ID Architecture SA, Allée des Soupirs 3, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec garage privé, sous-sol partiel, pose d'une PAC A/E et de panneaux solaires PV, pose d'une clôture sur la parcelle N° 6360, aménagement de 4 places de stationnement, pose d'une PAC A/E sur la parcelle N° 3578.

Cadastre: Alle. Parcelles N<sup>os</sup> 6360 et 3578, sise à la rue Champs aux Oies, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC (alignement route).

Dimensions: Longueur 25m00, largeur 15m08, hauteur 3m80, hauteur totale 3m80.

Genre de construction: Matériaux façades: béton gris et métal plié gris; toiture: dalle béton isolée et étanchée, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 31 mars 2025.

Conseil communal.

### Basse-Allaine / Buix

Requérant: Christian Nappez, Le Maira 42, 2925 Buix. Auteur du projet: Roth architecture SA, Fbg St-Germain 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Démolition d'un hangar et écurie existante; reconstruction d'une nouvelle stabulation pour vaches mères stockage, place fumière couverte, chaufferie, bureau et chambre; reconstruction d'un nouveau hangar ainsi qu'un atelier mécanique. L'article 97 LAgr est applicable au projet.

Cadastre: Buix. Parcelles N<sup>os</sup> 2524 et 2548, sises à la rue Le Mairâ 42, 2925 Buix. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZB.

Dérogation requise: Article 48 lit. b RCC (alignement à la route).

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 35m19, largeur 30m40, hauteur 7m50, hauteur totale 10m43.

Genre de construction: Matériaux façades: béton, maçonnerie et ossature bois, tôle RAL 8024 (brun beige); toiture: charpente bois, panneaux sandwich RAL 8024.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 27 mars 2025.

Conseil communal.

### Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérants: Hugo et Elodie Meusy, Rue du Moulin, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Atelier d'architecture C2, Sur les Roches 4, 2923 Courtemaîche.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une villa, modification des couleurs des crépis extérieurs et modification de matériaux de finition, façades, changement des fenêtres et porte d'entrée Isolation complète de la toiture et nouvelle couverture.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 485, sise à la rue La Basse-Fin 23, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Dimensions: Existantes, à l'identique.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose crépi Résopal, teintes blanche et taupe-anthracite + lambris bois teinte couleur bois brun; toiture: isolation de la charpente et pose d'une nouvelle couverture tuiles ciment anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'École 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 27 mars 2025.

Conseil communal.

### Bourrignon

Requérant et auteur du projet: Martin Noirjean, Les Bruyères 1, 2803 Bourrignon.

Description de l'ouvrage: Construction d'une écurie à veaux en remplacement de l'igloo existant, au sud-ouest de la fosse à purin.

Cadastre: Bourrignon. Parcelle N° 374, sise à la rue Les Bruyères, 2803 Bourrignon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 4m50, hauteur 3m71, hauteur totale 4m86.

Genre de construction: Façades: maçonnerie, finition crépi blanc et bardage bois vertical naturel; toiture: charpente bois, couverture tuiles TC rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bourrignon, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bourrignon, le 31 mars 2025.

Conseil communal.

### Clos du Doubs/Epauvillers

Requérant et auteur du projet: Patrick Petignat, Chemin du Pré-des-Dames 8, 1257 La Croix-de-Rozon.

Description de l'ouvrage: Transformations pour aménagement d'un appartement dans la grange désaffectée: transformations intérieures, ouverture loggia, fenêtres et porte-fenêtre en façade nord, balcon couvert sous toiture en façade sud.

Cadastre: Epauvillers. Parcelle N° 1224, sise à la rue En Boudhat 46, 2885 Epauvillers. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérégulation requise: Article CA16 RCC (panneaux solaires).

Dimensions principales: Inchangées; loggia: longueur 3m52, largeur 1m80; fenêtres: 1m05 x 1m05 et 2m70 x 1m35, porte-fenêtre 1m50 x 2m10; balcon: longueur 7m55, largeur 1m80; panneaux solaires: env. 30 m<sup>2</sup>.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose bardage à claire-voie au sud et bardage planches brutes de sciage, teinte naturelle au nord; toiture: isolation charpente, nouvelle couverture tuiles TC type Jura rouges; panneaux solaires en toiture.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 27 mars 2025.

Conseil communal.

### Courtedoux

Requérant et auteur du projet: Patrick Marchand, Route du Creugenat 117b, 2905 Courtedoux.

Description de l'ouvrage: Construction d'un hangar agricole à machines et fourrages, sans bétails, avec citerne de récupération des eaux pluviales + démolition du balcon existant en façade nord-ouest du bâtiment N° 117B et construction d'une terrasse avec store-banne.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 429, sise à la rue Les Prés dessus, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions hangar: Longueur 40m00, largeur 15m00, hauteur 5m00, hauteur totale 7m50; terrasse: longueur 4m10, largeur 3m50, hauteur 3m20, hauteur totale 3m50.

Genre de construction hangar: Matériaux façades: murets béton, ossature en bois, bardage bois naturel au NO et tôle ondulée au SO et SE, teinte RAL à préciser; toiture: charpente bois, couverture en tôle ondulée, teinte RAL à préciser; terrasse: garde-corps en verre opaque, revêtement et poteaux en bois, store.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 26 mars 2025.

Conseil communal.

### Courtételle

Requérant: Gonçalves Luis, Eglise 9, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Wesum SA, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation grange; création de 2 appartements (1 x 3,5 et 1 x 4,5 pièces); nouvelle façade ventilée avec revêtement bois, nouvelle toiture; pose panneaux photovoltaïques et pompe à chaleur; création de 4 places de parc.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 297, sise à la Rue du Mont 34, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dimensions: Longueur 13m00, largeur 11m35, hauteur 9m64.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, bardage bois vertical, teinte naturelle; toiture: charpente bois, isolée, tuiles idem existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 28 mars 2025.

Conseil communal.

### Delémont

#### *Projet modifié*

Requérant: Centre de sports et loisirs Delémont SA, Route de Courroux 22, 2800 Delémont. Auteur du projet: Virtuascan Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Modification du projet en cours de travaux concernant la rénovation et l'agrandissement du centre de la Croisée des Loisirs. La modification porte sur la démolition et la reconstruction de la partie nord-est du bâtiment comprenant les courts de tennis et de padel.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3357, sise à la Rue Emile-Boéchat 87, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb.

Dimensions: Longueur 55m00, largeur 40m00, hauteur 10m30.

Genre de construction: Matériaux façades: tôles métalliques, teinte grise; toiture: toiture plate avec gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 31 mars 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérants: Snieckus Vidas et Snieckuviene Vilija, Route du Vorbourg 9, 2800 Delémont. Auteur du projet: Villa-type SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale comprenant une place couverte, une pergola au sud-est, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et pose d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Cadastre: Delémont. Parcelles N<sup>os</sup> 5252 et 5253, sises à la Rue des Crételles, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAAb.

Dimensions: Longueur 16m64, largeur: 10m84, hauteur: 8m70.

Genre de construction: Matériaux façades: béton cellulaire, crépi blanc cassé; toiture: toiture plate, gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 31 mars 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérants: Clara Milani et Unai Valle, Rue de l'Eglise 15, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani Architecture Sàrl, Route de Moutier 109, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolition du garage existant et construction d'une maison familiale comprenant une pompe à chaleur air-eau extérieure, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, aménagements extérieurs avec accès, place de parc et plantations.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1653, sise au Chemin des Finages, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAAb.

Dimensions: Longueur 20m65, largeur 13m50, hauteur 7m30.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi minéral, blanc et lames en bois; toiture: toiture plate avec graviers.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics,

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 31 mars 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérants: Mélanie et Marc Bouvier, Rue Saint-Maurice 39, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Philippe Milani, Route de Moutier 109, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale comprenant une pompe à chaleur air/eau extérieure, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, aménagements extérieurs avec accès, place de parc, enrochements et plantations.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 5472, sise au Chemin des Finages, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAAb.

Dimensions: Longueur 20m55, largeur 9m20, hauteur 5m20, hauteur totale 6m20.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi minéral, blanc; toiture: toiture plate avec gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 31 mars 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Delémont

Requérante et auteure du projet: Fondation Père, Chemin du Palastre 18, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Démolition complète du hangar de stockage de bois et remise en état du terrain.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1512, sise au Chemin de Charreratte 11, 2800 Delémont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 31 mars 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

### Haute-Ajoie / Rocourt

Requérant: Swisscom Broadcast AG, Ey 10, 3063 Ittigen.  
Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Description de l'ouvrage: Installation d'une pile à combustible, y compris 2 armoires H2; réserve pour l'alimentation de secours du système radio national des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité Polycom, à côté du bâtiment technique existant / CEVE; pose d'une clôture grillagée autour de l'installation.

Cadastre: Rocourt. Parcelle N° 1627, sise à la Route de Fahy 37, 2907 Rocourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT; article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dimensions armoire de la pile: Longueur 2m99, largeur 2m13, hauteur totale 2m60; armoires H2: longueur 1m70, prof. 1m60, hauteur totale 2m60.

Genre de construction: Tient compte des conditions locales et de l'environnement.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Ajoie, L'Abbaye 114, 2906 Chevenez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 31 mars 2025.

Conseil communal.

### Montfaucon

Requérant: Ronald Villiger, Le Prépétitjean 73, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Assainissement et transformation du bâtiment d'habitation.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 265, sise à la rue Le Prépétitjean, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT; article 39 al. OAT (habitat traditionnellement dispersé).

Dimensions: Longueur 10m46, largeur 7m09, hauteur 4m90, hauteur totale 7m10.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, bardage bois vertical brun foncé et crépi blanc (soubassement); toiture: charpente bois isolée, couverture tuiles TC rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et moti-

vées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 31 mars 2025.

Conseil communal.

### Le Noirmont

Requérante: La Montre Hermès SA, Erlenstrasse 31A, 2555 Brügg. Auteur du projet: Christen et Cie, Place de Vandoeuvres 14, 1253 Vandoeuvres.

Description de l'ouvrage: Création d'un parking provisoire dans le cadre de l'agrandissement d'une usine.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3371, sise à la rue Les Voirgelets, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAF. Plan spécial: Zones d'activités d'intérêt régional des Franches-Montagnes.

Dérogations requises: Article 12d al. 2 LCAT (surface stationnement); article 10 PS Zone d'activités d'intérêt régional des Franches-Montagnes - IBUS; article 19a OCAT (équipement stationnement).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 3 avril 2025.

Conseil communal.

### Le Noirmont

Requérant et auteur du projet: Laurent Nicolas Gogniat, Rue du Doubs 17, 2336 Les Bois.

Description de l'ouvrage: Création d'un abri pour machine agricole en prolongeant de 6 mètres l'avant-toiture existante.; ouverture panneaux isolé PIR 40 mm. RAL 8004; aucun terrassement ne sera fait; le terrain actuel en gravier va être gardé.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3176, sise à la rue Le Cerneux Joly 10, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt).

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 40m00, largeur 6m00, hauteur 4m85, hauteur totale 5m25.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature métallique (acier zingué au feu); toiture: tôle nervurée JL Roof PIR, teinte RAL 8004 (brun cuivré).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 3 avril 2025.

Conseil communal.

### Saignelégier

Requérant: Claudio Pizzagalli, Rue de la Gruère 17, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 15, 2333 La Ferrière.

Description de l'ouvrage: Transformation, assainissement et surélévation du bâtiment N° 17A existant pour l'aménagement d'un appartement en duplex avec nouvel escalier extérieur. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur, pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la totalité de la toiture et pose d'un poêle avec canal de fumée extérieur. Place de stationnement pour l'appartement dans garage existant.

Cadastre: Saignelégier. Parcelle N° 124, sise à la Rue de la Gruère, 2350 Saignelégier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Déroptions requises: Dérogation LCER et à l'article 34 RCC (alignement voie publique).

Dimensions: Longueur 9m58, largeur 7m43, hauteur 7m00, hauteur totale 9m15.

Genre de construction: Matériaux façades: lambrissage bois brun; toiture: panneaux solaires + tuiles terre cuite brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saignelégier, Rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 25 mars 2025.

Conseil communal.

### Soubey

Requérant: Swisscom Broadcast AG, Ey 10, 3063 Ittigen. Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Installation d'une pile à combustible, y compris 2 armoires H2; réserve pour l'alimentation de secours du système radio national des autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité Polycom, à côté du bâtiment technique existant / SBEY.

Cadastre: Soubey. Parcelle N° 511, sise à la rue Les Horrets, 2887 Soubey. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Déroptions requises: Station existante de Swisscom Broadcast SA - LAT 24 en annexe; article 21 LFOR (construction en forêt).

Dimensions: Longueur 2m99, largeur 2m13, hauteur totale 2m70.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soubey, Les Chancelles 40B, 2887 Sou-

bey, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 5 mai 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Soubey, le 26 mars 2025.

Conseil communal.

## Mises au concours

### JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires met au concours le poste de

#### Vétérinaire cantonal (H/F) à 90%

**Mission:** En tant que vétérinaire cantonal, vous dirigez et assurez l'exécution

de la législation fédérale et cantonale relative aux épizooties, à la protection des animaux, aux denrées alimentaires, aux professions de santé animale et aux médicaments vétérinaires. Vous veillez à la mise en œuvre des dispositions légales et assurez la conduite des affaires vétérinaires en fonction des priorités et des ressources disponibles.

Vous collaborez étroitement avec les offices fédéraux, les autres vétérinaires cantonaux ainsi que l'ensemble des partenaires concernés. Vous représentez l'autorité cantonale dans différentes instances et conseillez le Gouvernement sur toutes les questions relevant de votre domaine de compétence.

**Profil:** Vous êtes au bénéfice d'un master universitaire en médecine vétérinaire et du diplôme fédéral de médecine vétérinaire, ainsi que du certificat de capacité de vétérinaire officiel, lequel peut être obtenu en cours d'emploi. Vous justifiez d'une expérience professionnelle d'au moins 5 à 6 ans dans le domaine vétérinaire, idéalement au sein d'une administration publique. Vous disposez d'excellentes aptitudes en communication. Vous avez le sens de l'organisation ainsi que des compétences avérées en gestion de projets. Vous avez un intérêt marqué pour les questions administratives et juridiques, vous travaillez efficacement sous pression et avez une forte résistance au stress. Enfin, vous possédez idéalement un permis de conduire et un véhicule privé pour l'exercice de vos fonctions.

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Responsable santé publique II / Classe 25.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Environnement de travail:** Nous offrons: un rôle clé dans la protection de la santé publique et animale; une activité variée et stimulante au sein d'un environnement dynamique et interdisciplinaire; des conditions de travail attractives et des possibilités de formation continue.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Renseignement peuvent être obtenus auprès de D' Laurent Monnerat, vétérinaire cantonal et chef du

Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 420 52 80.

**Délai de postulation:** 18 avril 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours un poste de

**Sous-officier II de police judiciaire (H/F) à 50%**

**Mission:** Vous veillez au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Vous prévenez et réprimez les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Vous prévenez les mesures d'urgence qui s'imposent et prêtez assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Vous assurez la protection des personnes et des biens.

Vous menez des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Vous empêchez, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Vous menez différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Vous assurez le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous assurez des services de permanence.

Vous menez des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Vous empêchez, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Vous menez différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête. Vous assurez le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous assurez des services de permanence.

**Profil:** Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier ou d'une formation jugée équivalente dans le domaine de l'analyse criminelle/du renseignement. Vous êtes titulaire des cours de conduite I et II de l'Institut suisse de police ainsi que des formations spécifiques en police judiciaire, ou vous vous engagez à les suivre. Vous êtes de nationalité suisse ou titulaire d'une autorisation d'établissement C. Vous maîtrisez l'environnement informatique policier ou êtes à l'aise avec l'informatique. Vous avez des compétences analytiques et de synthèse. Autonome, fiable et disponible, vous faites preuve d'initiative et de résilience. Vous êtes à l'aise en communication orale et avez de l'entregent. Vous avez des compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Vous avez idéalement des connaissances d'une deuxième langue nationale. Vous possédez le permis de conduire.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Sous-officier II de police judiciaire / Classe 15.

**Entrée en fonction:** Dès que possible.

**Lieu de travail:** Territoire cantonal.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Bertrand Schnetz, chef de la police judiciaire, tél. 032 420 65 65.

**Délai de postulation:** 18 avril 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, le Service de l'informatique (SDI) met au concours un poste de

**Coordinateur IT (H/F) à 80%**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** En tant que Coordinateur IT, vous serez en charge de la relation et du suivi de l'environnement informatique des ORP du Jura. Vous assurerez aussi des missions transversales pour le SDI et l'ensemble de l'Etat.

Vos missions principales aux ORP incluent: Assurer la qualité, la veille technologique, l'implémentation des solutions et le support de deuxième niveau pour l'environnement informatique des ORP du Jura. Déployer et maintenir les solutions informatiques issues de la Confédération suisse, notamment celles du SECO. Gérer et maintenir le parc informatique des ORP. Piloter et suivre les demandes ainsi que les mini-projets spécifiques aux ORP. Assurer le rôle de référent technique auprès des ORP et de la Confédération. Garantir la sécurité et le contrôle interne en conformité avec les exigences du SECO. Maintenir un haut niveau de qualité de service pour les utilisateurs des ORP du Jura.

Plus globalement, vous appuyez votre équipe dans les tâches suivantes: Apporter un soutien à l'équipe actuelle sur les plateformes End User (Virtual Desktop Infrastructure, Microsoft Azure, Microsoft Intune, etc.), notamment pour l'implémentation et le maintien des spécificités des ORP du Jura et de la Confédération. Assurer la gestion et le pilotage de projets liés aux plateformes sous gestion. Participer à la gestion de projets complexes. Réaliser le packaging d'applications, notamment celles fournies par la Confédération. Collaborer et soutenir les membres de l'équipe et du service dans la mise en œuvre de solutions et de projets transversaux. Accompagner les utilisateurs dans les changements technologiques. Participer au service de piquet.

Vous serez intégré dans l'équipe Agile liée à l'environnement de travail. Vous vous engagez personnellement au sein de l'équipe pour atteindre ses objectifs et participez activement à l'amélioration continue de son fonctionnement, dans une structure de travail horizontale favorisant la collaboration et l'innovation.

**Profil:** Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor en informatique, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous maîtrisez les environnements Microsoft, notamment Azure, Intune et Virtual Desktop Infrastructure et possédez idéalement une solide expérience dans la gestion et le déploiement de solutions informatiques. Vous êtes organisé et autonome. Vous savez travailler efficacement en équipe tout en faisant preuve d'un bon esprit d'analyse et d'une forte aptitude à résoudre des problèmes techniques. Empathique et à l'écoute, vous savez négocier et adapter votre discours aux besoins de vos interlocuteurs. Vous êtes au bénéfice de compétences en gestion de projet et en gestion opérationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Collaborateur administratif IV / Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2025.

**Lieu de travail:** Delémont, prochainement Moutier.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef de service, tél. 032 420 59 00.

**Délai de postulation:** 11 avril 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre Médico-psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) du canton du Jura est composé de deux filières distinctes: un service de consultations ambulatoires destinées aux enfants et adolescents âgés de 0 à 18 ans, ainsi qu'un Hôpital de Jour qui offre un encadrement psychopédagogique assuré par une équipe pluridisciplinaire.

Pour compléter ses équipes, le CMPEA met au concours un poste de

### Psychologue-psychothérapeute

au taux d'activité modulable entre 50-80 %.

En tant que psychologue-psychothérapeute, vos responsabilités incluent: Evaluation et diagnostic des patients, bilans psychologiques, et planification des thérapies. Prise en charge des patients en settings individuel, familial ou de groupe. Participation à la gestion de cas de manière autonome. Encadrement et formation des psychologues-assistants et stagiaires. Collaboration interdisciplinaire avec les équipes soignantes et médicales. Participer aux piquets des urgences (en journée).

**Compétences requises:** Diplôme de Master en psychologie. Spécialisation en psychothérapie, titre postgrade fédéral FSP ou en cours d'obtention.

**Profil recherché:** Sens du respect des règles déontologiques et du secret professionnel. Excellente capacité d'écoute et d'analyse. Aptitude à travailler en équipe interdisciplinaire.

#### Conditions de travail:

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy. Taux d'occupation modulable selon vos disponibilités. Structure agréée ISFM, participation aux formations continues internes et externes.

Si vous êtes motivé-e à rejoindre une équipe engagée dans la santé psychologique des enfants et adolescents, et si vous répondez aux qualifications mentionnées, n'hésitez pas à nous envoyer votre candidature.

**Date de début:** A convenir.

#### Adresse de contact:

Par voie électronique à [cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch)

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature et de vous rencontrer prochainement!

L'Eglise réformée du Canton du Jura met au concours le poste suivant:

### Diacre, animateur-trice de jeunesse ou catéchète professionnel-le (60%)

Tous les détails relatifs aux postes sont disponibles sur le site internet: [www.egliserefju.ch/emploi](http://www.egliserefju.ch/emploi) ou en scannant le code QR ci-après.



## Marchés publics

### Adjudication de gré à gré

#### Adjudicateur

**Service d'achat:** HES-SO Rectorat, Route de Moutier 14, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone +41 58 900 02 56.

E-mail: [enrica.ferrini@hes-so.ch](mailto:enrica.ferrini@hes-so.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** HES-SO Rectorat - JU (V-Part.), Route de Moutier 14, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 58 900 02 56. E-mail: [enrica.ferrini@hes-so.ch](mailto:enrica.ferrini@hes-so.ch)

#### Adjudicataire

**Soumissionnaire:** Oracle Software (Schweiz) GmbH, The Circle 32, 8058 Zürich (Suisse)

**Prix de l'offre retenue:** 550 000.00 CHF sans TVA  
Par année

#### Décision d'adjudication

**Motifs de la décision d'adjudication:** Procédure de gré à gré exceptionnel en application de l'art. 21 al. 2 let. e AIMP 2019.

**Date de la décision d'adjudication:** 25.3.2025

#### Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Voies de droit:** La présente décision d'adjudication peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 20 jours auprès du Tribunal cantonal de première instance Chemin du Château 9, Case postale, 2900 Porrentruy.

#### Objet du marché

**Accords internationaux:** Oui

**Genre de marché:** Service

**Objet et étendue du marché:** Adaptation du contrat de licences/prestations Oracle pour l'application de gestion financière de l'ensemble de la HES-SO.

#### Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

#### CPV principal:

48000000 - Logiciels et systèmes d'information

### Appel d'offres

#### Adjudicateur

**Service d'achat:** Gouvernement de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont (Suisse). Téléphone +41 32 420 72 05. E-mail: [chancellerie@jura.ch](mailto:chancellerie@jura.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):**  
République et Canton du Jura

#### Objet et étendue du marché

Animation du réseau d'économie circulaire citoyenne dans le canton du Jura avec les prestations suivantes:

- Animation des séances avec les acteurs suivants: communes, citoyens et associations.
- Communication à l'externe (newsletter, site internet) et représentation publique du réseau à des événements publics.
- Gestion et suivis de projets d'économie circulaire en lien avec la population.

**Lieu d'exécution du mandat:** 2800 Delémont/JU (Suisse)

**Délai d'exécution:** 1.7.2025 - 1.7.2028

**Durée du contrat:** 1.7.2025 - 1.7.2028

Ce marché peut être prolongé.

#### Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

#### Critères d'adjudication

Les critères figurent dans les documents.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**  
(Common Procurement Vocabulary, CPV)**CPV principal:** 98133100 - Services d'appui relatifs au développement de l'esprit civique et aux équipements collectifs**Autres CPV:**

75100000 - Services de l'administration publique

90000000 - Services d'évacuation des eaux usées et d'élimination des déchets, services d'hygiénisation et services relatifs à l'environnement

**Genre de travail de construction:**

Planification et exécution

**Catégorie:** Bâtiment**Conditions de participation**

Conditions dans les documents

**Délais****Disponibilité des documents d'appel d'offres:**

4.4.-23.5.2025

**Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au:** 16.4.2025

Remise de l'offre: 19.5.2025 - 16h00

**Offre valable jusqu'au:** 540 jours après le délai de remise**Ouverture des offres:** 21.5.2025**Ouverture publique des offres:** Non**Documents****Langue des documents d'appel d'offres:** Français**Où obtenir les documents d'appel d'offres:** *simap.ch***Remise d'offre****Langue des offres:** Français**Mode de remise:** Remise physique**Adresser les offres comme suit:** Canton du Jura, Office de l'environnement, Bel'Oiseau 12, 2882 Saint-Ursanne (Suisse)**Plus d'informations****Accords internationaux:** Non**Langue de procédure:** Français**Organisation d'un dialogue:** Non**Options:** Non**Variante autorisées?** Non**Offres partielles autorisées?** Non**Conditions générales****Communauté de soumissionnaires:** Autorisée**Candidatures multiples de soumissionnaires****dans le cadre de communautés de soumissionnaires:**

Pas autorisées

**Sous-traitant:** Autorisé**Participation multiple de sous-traitants:** Autorisée**Voies de droit:** Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, 9, chemin du Château, 2900 Porrentruy, dans un délai de vingt jours à compter de sa publication. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.**Organe de publication officiel**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

**Appel d'offres****Adjudicateur****Service d'achat:** Municipalité de Porrentruy, Service UEI / Bleyaert et Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Téléphone +41 32 467 10 10.E-mail: *info@bleyaert-minger.ch***Service demandeur (adjudicateur):** Municipalité de Porrentruy, Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy (Suisse). Téléphone +41 32 465 77 77.E-mail: *uei@porrentruy.ch***Objet et étendue du marché**

Réaménagement du chemin de l'Ermitage

Travaux de génie civil

**Lieu d'exécution du mandat:** 2900 Porrentruy/JU

(Suisse), Chemin de l'Ermitage

**Délai d'exécution:** 18.8.2025 - 30.11.2026

Pose de la couche de roulement: 1er semestre 2027

**Durée du contrat:** 1.8.2025 - 30.6.2027

Ce marché ne peut pas être prolongé.

**Critères d'aptitude**

Les critères figurent dans les documents.

**Critères d'adjudication**

Les critères figurent dans les documents.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

151 - Constructions de réseaux enterrés

211 - Fouilles et terrassements

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

**Genre de travail de construction:** Exécution**Catégorie:** Génie civil**Conditions de participation**

Conditions dans les documents

**Remarques:** Selon directives administratives**Délais****Disponibilité des documents d'appel d'offres:**

3.4.-7.5.2025

**Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au:** 18.4.2025Tour de questions organisé en dehors de *simap.ch*

Le bureau Bleyaert et Minger SA y répondra par écrit dans un document qu'il fera parvenir en temps utile à tous les soumissionnaires. Il ne traitera aucune demande par téléphone. Il se réserve en outre le droit de refuser de répondre aux questions sans rapport avec le marché mis en soumission.

**Remise de l'offre:** 7.5.2025 - 12h00

En un exemplaire papier (faisant foi) et un exemplaire sur clé USB, yc fichier IFA89 ou SIA451

**Offre valable jusqu'au:** 7.5.2026**Ouverture publique des offres:** Non**Documents****Langue des documents d'appel d'offres:** Français**Où obtenir les documents d'appel d'offres:** *simap.ch***Remise d'offre****Langues des offres:** Français**Mode de remise:** Remise physique**Exigences formelles spécifiques:** Par courrier postal ou déposé au guichet de l'UEI. En cas d'envoi postal, le can-

didat doit s'assurer que l'heure et la date de réception puissent être garanties. Le cachet postal ne fait pas foi.

**Adresser les offres comme suit:** Municipalité de Porrentruy, Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy (Suisse)

**Plus d'informations**

**Accords internationaux:** Non

**Langue de procédure:** Français

**Organisation d'un dialogue:** Non

**Options:** Non

**Variantes autorisées?** Oui

Variantes d'exécution

**Offres partielles autorisées?** Non

**Conditions générales**

**Visite des lieux:** Aucune visite des lieux n'est prévue.

**Communauté de soumissionnaires:** Autorisée

Le nombre de membres est limité à 2

**Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires:**

Pas autorisée

**Sous-traitant:** Autorisée

La part de sous-traitance est limitée à 20%

**Participation multiple de sous-traitants**

Autorisée

**Voies de droit:** Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, 9, chemin du Château, 2900 Porrentruy, dans un délai de vingt jours à compter de sa publication. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

**Organe de publication officiel**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

---

# Convocation à l'Assemblée générale

Mardi 29 avril 2025 à 18h30

Forum de l'Arc SA | Rue Industrielle 98 | 2740 Moutier



## Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée générale
2. Nomination des scrutateurs
3. Allocution présidentielle
4. Présentation du rapport de gestion 2024
5. Présentation du rapport de l'Organe de révision
6. Approbation du rapport annuel et des comptes pour l'exercice 2024

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2024.

7. Affectation du bénéfice résultant du bilan et fixation du dividende

Le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit le bénéfice résultant du bilan :

- attribution à la réserve légale issue du bénéfice CHF 6'500'000.00
- dividende de CHF 2.25 par action CHF 6'750'000.00
- report à nouveau CHF 380'969.11

8. Décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2024

Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2024.

9. Modification statutaire

Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts comme suit:

Texte actuellement en vigueur :

### III. Organes de la Banque

#### Article 9 | Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année avant le 1<sup>er</sup> mai.

Nouveau texte proposé (modification soulignée):

### III. Organes de la Banque

#### Article 9 | Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

En fixant un délai de 6 mois, la Banque se conforme aux exigences de l'article 699 alinéa 2 du Code des Obligations suisse. La Banque disposera ainsi d'une flexibilité accrue pour préparer l'Assemblée générale tout en respectant les exigences légales.

10. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de nommer la fiduciaire FIDAG Jura SA, à Delémont, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Jura.

11. Renouvellement du mandat de l'Organe de révision selon le Code des Obligations

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de KPMG SA, à Lancy, en qualité d'Organe de révision selon le Code des Obligations.

12. Divers

Les cartes de vote individuelles et nominatives peuvent être commandées via notre site internet ou auprès de nos succursales et agences **jusqu'au vendredi 25 avril 2025 à midi. A noter qu'aucune carte de vote ne sera délivrée le jour de l'Assemblée générale.** Les cartes seront envoyées au domicile de l'actionnaire.

Seuls les actionnaires inscrits avec droits de vote au registre des actions en date du 30 mars 2025 peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale.

Le rapport de gestion 2024 comprend le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale par l'organe de révision, les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan ainsi que les autres propositions du Conseil d'administration. Dès le 13 mars 2025, le rapport de gestion 2024 est consultable et téléchargeable dans sa version digitale sur notre site internet [www.bcj.ch/rapportgestion](http://www.bcj.ch/rapportgestion). Il est également disponible dans sa version papier aux guichets de nos succursales et agences, sur commande via notre site internet [www.bcj.ch/rg](http://www.bcj.ch/rg) ou par téléphone au 032 465 13 01 dès le 24 mars 2025.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant Fiduciaire FIDAG Jura SA à Delémont ou par une tierce personne.

Les droits de vote confiés au représentant indépendant seront exercés conformément à l'art. 689b al. 3 du Code des Obligations.

Porrentruy, mars 2025.  
Le Conseil d'administration

Ma BCJ *Ma banque*